

17 5 JUIN 2023

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/06/2023

<p>Date de la convocation 06/06/2023</p> <p>Date d'affichage 06/06/2023</p>	<p>L'an 2023 et le 9 Juin à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>												
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 11 Votants : 17</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude</p> <p>Excusés ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine à M. LABOUTE Jean-Pierre, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à M. DUCHALAIS Alain, MÉTAIS Christian à M. RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick</p> <p>Excusées : Mmes : BONNEAU Isabelle, OURY Liliane</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>												
<p>Réf : 2023_06_07</p> <p>A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre du CPER 2021-2027 auprès de la Région (Contrat de plan Région, Etat)</p> <p>Il est possible à la commune de déposer une demande de subvention dans le cadre du CPER 2021-2027 auprès de la Région concernant la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.</p> <p>Le montant des travaux concernant ce projet s'élève à :</p> <table data-bbox="483 1541 997 1635"> <tr> <td>Montant des Travaux HT :</td> <td>565 940€</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre HT :</td> <td>49 720€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>615 660€</td> </tr> </table> <p>Les travaux seront divisés en deux tranches, une 1ere tranche en 2023 et une 2ème tranche en 2024.</p> <p>2023 Tranche 1 :</p> <table data-bbox="483 1787 1029 1881"> <tr> <td>Montant des Travaux HT :</td> <td>335 571.00€</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre HT :</td> <td>24 860.00€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>360.431.00€</td> </tr> </table>	Montant des Travaux HT :	565 940€	Maitrise d'œuvre HT :	49 720€	TOTAL HT	615 660€	Montant des Travaux HT :	335 571.00€	Maitrise d'œuvre HT :	24 860.00€	TOTAL HT	360.431.00€
Montant des Travaux HT :	565 940€												
Maitrise d'œuvre HT :	49 720€												
TOTAL HT	615 660€												
Montant des Travaux HT :	335 571.00€												
Maitrise d'œuvre HT :	24 860.00€												
TOTAL HT	360.431.00€												

2024 Tranche 2 :

Montant des Travaux HT : 230 369.00€
Maitrise d'œuvre HT : 24 860.00€
TOTAL HT 255 229.00€

ESTIMATION SUR L'ENSEMBLE DU PROJET :

Région : 153 915€
Etat (préfecture) : 153 915€
DSR 2023 (obtenue) : 30 000€
DSR 2024 (estimation) : 30 000€
41 En Bonne Santé : (estimation) : 100 000€

A charge de la commune : 147 830€

Le maire demande l'accord du conseil municipal, pour déposer une demande de subvention auprès de la Région dans le cadre du CPER 2021-2027 pour financer une partie des travaux de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter Région dans le cadre du CPER 2021-2027 pour financer une partie des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire avec le plan de financement ci-dessus.

- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2023 la somme de 360 431€ et la somme de 255 299€ au budget 2024 correspondant aux dépenses afférentes à ces travaux.

- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de Loir et Cher

le : 12 JUIN 2023


et publication ou
notification

du : 13 JUIN 2023

Transmis au Représentant de l'Etat
Certifié exécutoire, publié ou notifié
Le Maire
A.DUCHALAIS



Secrétaire de séance



Pour copie certifiée conforme
Le Maire
A.DUCHALAIS



15 JUIN 2023

République Française
Département
Loir et Cher

Extrait du registre
des délibérations de la commune de LES MONTILS
séance du 09/06/2023

<p>Date de la convocation 06/06/2023</p> <p>Date d'affichage 06/06/2023</p>	<p>L'an 2023 et le 9 Juin à 21 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.</p>														
<p>Nombres de membres Afférents au Conseil municipal : 19 En exercice : 11 Votants : 17</p>	<p>Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : COCHIN-GUIGNEBERT Veronique, MICELI Françoise, MOREAU Celine Kim, THIBAUT Annie, VILLEDIEU Catherine, MM : CARNIAUX Julien, LABOUTE Jean-Pierre, LE MAT Patrick, LESCURE Pierre, RABIER Jean-Claude</p> <p>Excusés ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, MORIN MATTE Catherine à M. LABOUTE Jean-Pierre, VRILLON Brigitte à Mme THIBAUT Annie, MM : ARNOULT Thierry à M. DUCHALAIS Alain, MÉTAIS Christian à M. RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond à M. LE MAT Patrick</p> <p>Excusées : Mmes : BONNEAU Isabelle, OURY Liliane</p> <p>Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude</p>														
<p>Réf : 2023_06_08</p> <p>A l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0</p> <p>Mention exécutoire : Oui</p>	<p>Objet de la délibération : Demande de subvention dans le cadre du CPER 2021-2027 auprès de l'Etat (Contrat de plan Région, Etat)</p> <p>Il est possible à la commune de déposer une demande de subvention dans le cadre du CPER 2021-2027 auprès de l'Etat (Préfecture) concernant la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.</p> <p>Le montant des travaux concernant ce projet s'élève à :</p> <table data-bbox="485 1451 997 1547"> <tr> <td>Montant des Travaux HT :</td> <td>565 940€</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre HT :</td> <td>49 720€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>615 660€</td> </tr> </table> <p>Les travaux seront divisés en deux tranches, une 1ere tranche en 2023 et une 2ème tranche en 2024.</p> <p>2023 Tranche 1 :</p> <table data-bbox="485 1697 1031 1794"> <tr> <td>Montant des Travaux HT :</td> <td>335 571.00€</td> </tr> <tr> <td>Maitrise d'œuvre HT :</td> <td>24 860.00€</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>360.431.00€</td> </tr> </table> <p>2024 Tranche 2 :</p> <table data-bbox="485 1854 1031 1883"> <tr> <td>Montant des Travaux HT :</td> <td>230 369.00€</td> </tr> </table>	Montant des Travaux HT :	565 940€	Maitrise d'œuvre HT :	49 720€	TOTAL HT	615 660€	Montant des Travaux HT :	335 571.00€	Maitrise d'œuvre HT :	24 860.00€	TOTAL HT	360.431.00€	Montant des Travaux HT :	230 369.00€
Montant des Travaux HT :	565 940€														
Maitrise d'œuvre HT :	49 720€														
TOTAL HT	615 660€														
Montant des Travaux HT :	335 571.00€														
Maitrise d'œuvre HT :	24 860.00€														
TOTAL HT	360.431.00€														
Montant des Travaux HT :	230 369.00€														

Maitrise d'œuvre HT : 24 860.00€
TOTAL HT 255 229.00€

ESTIMATION SUR L'ENSEMBLE DU PROJET :

Région : 153 915€
Etat (préfecture) : 153 915€
DSR 2023 (obtenue) : 30 000€
DSR 2024 (estimation) : 30 000€
41 En Bonne Santé : (estimation) : 100 000€

A charge de la commune : 147 830€

Le maire demande l'accord du conseil municipal, pour déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (Préfecture) dans le cadre du CPER 2021-2027 pour financer une partie des travaux de construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Décision :

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition et :

- Décide de solliciter l'Etat (Préfecture) dans le cadre du CPER 2021-2027 pour financer une partie des travaux de construction de la maison de santé pluridisciplinaire avec le plan de financement ci-dessus.
- Le conseil municipal s'engage à inscrire à son budget 2023 la somme de 360 431€ et la somme de 255 299€ au budget 2024 correspondant aux dépenses afférentes à ces travaux.
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
de Loir et Cher
le :

12 JUIN 2023

et publication ou
notification

du :

13 JUIN 2023

Transmis au Représentant de l'Etat
Certifié exécutoire, publié ou notifié
Le Maire
A.DUCHALAIS

Secrétaire de séance



[Handwritten signature]

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
A.DUCHALAIS

